La Municipalité de Saint-Apollinaire
11, rue Industrielle, Saint-Apollinaire (Québec) G0S 2E0
Tél. : 418 881-3996 Fax : 418 881-4152
www.st-apollinaire.com

AVIS PUBLIC

APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 6 septembre 2022, le conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire a adopté le second projet de règlement suivant :

N° 943-2022 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de zonage no 590-2007 et ses amendements afin de modifier certains usages dans la zone 101I et pour ajouter des normes spéciales concernant certains usages liés au cannabis : plantation, transformation, vente, distribution et entreposage.*

Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part de personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës, afin que le règlement qui les contient soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans la Municipalité. Les renseignements permettant de déterminer quelles personnes intéressées ont le droit de signer une demande à l'égard de chacune des dispositions des projets peuvent être obtenus au bureau de la Municipalité, aux heures régulières d'ouverture.

Pour être valide, toute demande doit :

- Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- Être reçue au bureau de la Municipalité au plus tard le 23 septembre 2022;
- Être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles, si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

Des copies de ce second projet de règlement peuvent être obtenues, sans frais, par toute personne qui en fait la demande au bureau municipal, aux heures régulières d'ouverture.

Toutes les dispositions de ce second projet de règlement, qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide, pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

Donné à Saint-Apollinaire le 15 septembre 2022.

Cathy Bergeron,
Directrice générale adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Cathy Bergeron, directrice générale adjointe de la Municipalité de Saint-Apollinaire, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus le 15 septembre 2022 en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, soit au bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité de Saint-Apollinaire.

Donné à Saint-Apollinaire le 15 septembre 2022.

Cathy Bergeron,
Directrice générale adjointe